

Cette action est financée dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences et bénéficie de l'expertise du ministère en charge du travail, dans le cadre de l'EDEC pour la filière des éco-activités.

CAHIER DES CHARGES

Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) dans les TPE-PME des éco-activités

Achat d'une prestation de service

**La présente consultation a pour objet l'achat de la prestation
de service suivante : Evaluation du projet**

Date limite de réception des offres : 23 février 2021

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| ARTICLE 1. PRESENTATION DE L'EDEC EMPLOI ET COMPETENCES DANS LES TPE-PME DES ECO-ACTIVITES.. | 1 |
| 1.1 OBJET DE L'EDEC ET PARTENAIRES..... | 1 |
| 1.2 CONTEXTE..... | 1 |
| 1.3 PERIMETRE..... | 2 |
| 1.4 LES OBJECTIFS..... | 2 |
| 1.5 LES AXES DE L'ACCORD-CADRE..... | 2 |
| ARTICLE 2. DESCRIPTION DU PROJET D'EVALUATION..... | 3 |
| 2.1 EVALUATION DU PROJET..... | 3 |
| 2.2 OBJECTIFS ET CONTENU DE LA PRESTATION DEMANDEE..... | 3 |
| 2.3 MODALITES DE REALISATION DE LA PRESTATION..... | 3 |
| ARTICLE 3. PRIX DU MARCHÉ..... | 4 |
| ARTICLE 4. CONDITIONS DE REPONSE A L'APPEL..... | 4 |
| 4.1 PROFIL DES CONSULTANTS PRESENTIS..... | 4 |
| 4.2 CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE..... | 4 |
| 4.3 CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE..... | 5 |
| 4.4 DATE LIMITE DE REPONSE A L'OFFRE..... | 5 |
| ARTICLE 5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ..... | 5 |
| 5.1 CRITERE QUALITE DES PRESTATIONS (60%)..... | 5 |
| 5.2 CRITERE FINANCIER (40%)..... | 6 |
| 5.3 REPONSE A L'APPEL D'OFFRE..... | 6 |

Article 1. Présentation de l'EDEC emploi et compétences dans les TPE-PME des éco-activités

1.1 Objet de l'EDEC et partenaires

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) a signé le 4 octobre 2019 avec le PEXE, réseau des éco-entreprises de France, un EDEC PIC « Eco-activités – Plateforme de suivi des besoins en recrutement et en compétences des entreprises des éco-activités ».

L'ADEME, le ministère de la transition écologique et solidaire et les territoires engagés dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE), les réseaux d'éco-entreprises sont également investis dans cette initiative collective qui a pour ambition d'accompagner l'essor des emplois verts dans les territoires.

L'association PEXE et ses membres (pôles de compétitivité, clusters, fédérations et syndicats professionnels) œuvrent à la structuration et au développement de la filière des éco-entreprises de France.

Le PEXE est le premier réseau des entreprises de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et représente près de 6000 PME – ETI intervenant dans les secteurs déchets, eau, air, biodiversité, sols pollués, bruit, énergies renouvelables et efficacité énergétique.

La principale mission du PEXE est le développement des emplois verts non délocalisables dans les territoires en actionnant 4 leviers : innovation, financement, business et ressources humaines.

Le PEXE réalise des études sur la filière et développe des outils pour identifier et suivre le développement des entreprises de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et aider les acteurs publics et privés à accompagner la transition écologique et énergétique dans les territoires et développer les emplois verts.

Porté par le PEXE et le ministère du travail, avec le soutien de l'ADEME et du ministère de la transition écologique, cet EDEC est la concrétisation d'une volonté d'engager une action collective sur l'emploi et les compétences.

1.2 Contexte

La France a fait du déploiement de la transition écologique et énergétique, notamment dans les territoires, une priorité nationale. A côté des enjeux environnementaux et sanitaires cette transition doit permettre de générer de l'activité économique et stimuler l'emploi et ainsi répondre également aux défis sociaux auxquels notre pays est confronté. Le développement de la filière des éco-activités et des emplois verts sont ainsi des priorités de la politique industrielle de la France.

La filière des éco-activités connaît une croissance soutenue ces dernières années et en matière de création d'emplois par rapport au reste du tissu économique. En France, ce sont près de 450 000 emplois directs et 900 000 emplois avec les activités périphériques (Cf. données Soes MTES).

Dans le secteur privé, les éco-entreprises sont la source des emplois verts. Elles sont plus de 90% des TPE-PME et constituent la filière des éco-activités ou filières vertes. Les éco-entreprises sont les entreprises « qui produisent des biens et des services servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire au minimum ou corriger les atteintes à l'environnement telles que la pollution de l'eau, de l'air et du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes » (OCDE et Eurostat).

La filière des éco-activités est marquée par des tendances de fond : mutation de l'économie vers une économie circulaire, transition écologique et énergétique, transition numérique, innovation, internationalisation, imposant aux entreprises de la filière d'anticiper leur adaptation et d'avoir de la visibilité sur les compétences à mobiliser pour soutenir leur croissance.

1.3 Périmètre

La présente initiative concerne l'ensemble des TPE-PME relevant de la filière des éco-activités. Dans le cadre de l'EDEC, le PEXE à mener une enquête auprès des éco-entreprises à l'échelle nationale. Un focus spécifique a été réalisé pour 20 territoires CTE mobilisés dans le cadre du projet.

Des CTE ont été signés avec 100 territoires volontaires qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie et de l'emploi et qui ont choisi de s'engager dans un changement de modèle à travers la transition écologique. Il s'agit d'un terrain d'action privilégié pour mesurer les besoins en compétences et en recrutements dans les emplois verts.

1.4 Les objectifs

L'enquête a pour objectifs de :

- quantifier et qualifier les besoins de recrutement des éco-entreprises ;
- évaluer les évolutions des compétences associées aux métiers verts ;
- mesurer le niveau de connaissance par les chefs d'entreprises des dispositifs RH, de recrutement et compétences et d'identifier leurs besoins à court terme en termes d'accompagnement ;
- donner les informations clés aux territoires et acteurs de l'emploi et des compétences pour mettre en place des actions permettant d'assurer le développement des emplois verts sur des territoires engagés dans la transition écologique.

Une plateforme numérique a été créée pour réaliser cette enquête. Elle évoluera à terme pour devenir un outil de :

- valorisation des informations clés sur la filière et les acteurs en relations aux problématiques RH ;
- suivi des besoins en recrutement et en compétences des entreprises des éco-activités implantées dans les territoires.

1.5 Les Axes de l'accord-cadre

Le projet porté par le PEXE s'articule autour des 5 axes suivants :

- Axe 1. Spécifications de la plateforme de suivi et d'analyse prospective des emplois et des compétences des éco-activités dans les CTE - réalisé
- Axe 2. Mise en œuvre de l'outil de collecte de données sur les emplois verts et compétences pour 20 CTE - réalisé
- Axe 3. Plateforme de suivi et d'analyse des données emplois verts CTE et recommandations – en cours
- Axe 4. Coordination avec l'ensemble des acteurs de la filière - réalisé
- **Axe 5. Evaluation du projet**

L'objet du présent appel d'offre s'inscrit dans le cadre de l'axe 5 relatif à l'évaluation du projet.

Article 2. Description du projet d'évaluation

Le présent appel d'offre a pour objet :

Achat d'une prestation pour l'évaluation du projet dans le cadre de la réalisation EDEC PIC « Eco-activités – Plateforme de suivi des besoins en recrutement et en compétences des entreprises des éco-activités ».

2.1 Evaluation du projet

Le prestataire retenu évaluera les différents axes de réalisation du projet et livrables.

Les missions assignées au prestataire sont les suivantes :

1. établir avec le porteur de projet un protocole d'évaluation et un calendrier ;
2. collecter les informations nécessaires à l'évaluation (Accord cadre, conventions financières, Supports de communication, Données collectées et analyses ...) ;
3. organiser et conduire les entretiens (téléphoniques ou par visioconférence) avec des personnes ressources impliquées sur le projet ;
4. analyser les informations collectées et rédiger un rapport.

2.2 Objectifs et contenu de la prestation demandée

La mission poursuit plusieurs objectifs notamment :

- évaluer les actions réalisées dans le cadre de l'EDEC, à travers un bilan quantitatif et qualitatif, qui comprendra une analyse des impacts sur les entreprises et les salariés bénéficiaires et du pilotage stratégique de l'EDEC ;
- effectuer des préconisations susceptibles de constituer une aide à la décision du comité de pilotage, afin de définir des bonnes pratiques, d'identifier des pistes d'amélioration et des axes de poursuite des actions identifiées comme prioritaires pour les entreprises et les salariés ;
- évaluer la plus-value et la pérennité des dispositifs financés par l'EDEC.

2.3 Modalités de réalisation de la prestation

Le PEXE et le prestataire retenu ajusteront le cahier des charges, à l'issue de la réunion de lancement. Ils établiront ensemble le protocole d'évaluation et le calendrier.

Le PEXE fournira les documents et informations complémentaires à l'issue de la réunion de lancement.

 L'évaluation du projet sera réalisée entre le 25 février et le 24 mars.

-  La réunion de lancement aura lieu dans les 5 jours suivant l'obtention du contrat soit le 2 mars.
-  Le rapport d'évaluation doit être livré le 18 mars.
-  Le rapport définitif le 24 mars.
-  Les réunions intermédiaires et les entretiens seront à définir dans le calendrier.

Article 3. Prix du marché

La présente prestation est conclue à prix forfaitaire. Ce prix est ferme et définitif pendant toute la durée de l'étude. Ce prix est réputé comprendre toutes les charges afférentes à la réalisation des prestations et s'entend tous droits cédés.

Aucun autre frais lié à ces prestations, et qui ne ferait pas l'objet d'une prestation supplémentaire demandée expressément par le PEXE, ne pourra être facturé par le prestataire.

Aucun frais de déplacements n'est à prévoir : les entretiens seront réalisés intégralement pas téléphone ou visioconférence (le PEXE pourra mettre à disposition l'outil Zoom).

Les rapports seront réalisés au format numérique.

Article 4. Conditions de réponse à l'appel

4.1 Profil des consultants pressentis

Le PEXE exige que la prestation soit confiée à des intervenants disposant des qualifications et expériences suffisantes pour coordonner et réaliser l'évaluation du projet visée par le présent appel d'offres.

A ce titre, les organismes candidats ou consultant candidat au présent appel d'offres s'engagent à vérifier et garantissent la véracité des compétences et des expériences communiquées.

La prestation sera réalisée par les intervenants de l'organisme dont l'offre aura été validée par le PEXE à l'issue de l'appel d'offres. Aucun changement d'intervenant ne sera effectué sans l'accord préalable du PEXE.

4.2 Contenu de l'offre technique

Partie 1 : Profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées.

Partie 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation

Le prestataire présente sa vision des enjeux et du contexte.

Partie 3 : Déroulement de la prestation

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et le volume de travail qui lui semble nécessaire (préparation, réalisation...)

Le prestataire fournit des précisions sur les méthodologies proposées et livrables envisagés à chaque étape, ainsi qu'une proposition d'organisation dans le temps des travaux.

Partie 4 : Moyens humains

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) :

- nom et rôle de chaque intervenant,
- responsabilités de chaque intervenant,
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment : le profil et l'expérience, les références de missions comparables

Partie 5 : Références du cabinet ou du consultant sur des projets similaires

Le prestataire présentera quelques références de prestations similaires, menées récemment.

Ces références sont destinées à donner des indications sur la connaissance et la compréhension du prestataire sur les secteurs concernés et les acteurs.

4.3 Contenu de l'offre financière

Le prestataire présentera de manière très précise le budget, en indiquant le nombre de jours prévus, les prix unitaires pratiqués (en Euros HT et TTC) et les frais envisagés liés à la mission.

4.4 Date limite de réponse à l'offre

Les propositions sont à retourner impérativement avant le

23 février à minuit (heure de Paris)

Par voie électronique à : contact@pexe.fr ; emplois-tee@pexe.fr

Article 5. Attribution du marché

5.1 Critère qualité des prestations (60%)

La qualité est jugée au regard des réponses apportées par le candidat. Une note sur 60 est attribuée à chaque offre, en fonction notamment des critères listés ci-dessous :

- La compréhension de la commande (contexte, objectifs et problématiques) et l'adéquation du contenu de la proposition avec le cahier des charges du groupement de commande (organisation, méthodologie, ...)
- Les qualifications et expériences des profils de l'équipe pressentie pour exécuter la prestation
- La pertinence des livrables proposés par le candidat au regard de la demande et des objectifs énoncés dans le cahier des charges

- La capacité du prestataire à respecter le calendrier d'exécution défini par le PEXE
- Le soin apporté par le prestataire à la formalisation de la réponse

Il est précisé que toute offre ayant une note inférieure à 60 pour le critère qualité des prestations sera éliminée et ne sera donc pas classée.

5.2 Critère financier (40%)

Ce critère est jugé au regard des réponses apportées par le prestataire dans le cadre de l'appel d'offres. Une note sur 40 est attribuée à chaque offre, en fonction du montant total forfaitaire établi sur la base du volume de jours prestés indiqué par le prestataire.

5.3 Réponse à l'appel d'offre

Les candidats seront informés le 25 février s'ils ont été retenus ou non. Les démarches de contractualisation seront réalisées au plus tard le 2 mars.

Pour plus d'information contactez :

Louise Ayné layne-lafreniere@peXe.fr

Référente EDEC PIC PEXE CTE

Plateforme de suivi des besoins en recrutement et en compétences des entreprises des éco-activités

Le Trèfle – 31 bis rue des Longs Prés - 92100 Boulogne-Billancourt

Tel - 06.95.59.78.45 / www.peXe.fr / <http://www.ecoentreprises-france.fr>

<https://emplois-et-compences.ecoentreprises-france.fr>